



# Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

**PROBLEME RESOLU 20-01-2006**  
**VU avec ILTIS et DELAIGUE**

Colonel Serge DELAIGUE  
Directeur du SDIS du Rhône

Lyon, le 19 janvier 2005

Monsieur le directeur,

Nous apprenons avec stupeur que vous avez pris une décision très lourde de conséquence pour les salariés, à propos de la date de virement des salaires.

Sans aucune concertation ni information, vous avez décidé que le personnel aurait désormais son salaire viré en fin de mois, soit une semaine plus tard que ce qui était pratiqué jusqu'alors. Ceci va avoir des conséquences très fâcheuses pour certains agents qui ont des difficultés pour « boucler les fins de mois » et qui se trouveront à découvert pendant une période plus longue et auront donc de agios majorés d'autant. La difficulté sera plus importante encore pour toutes les personnes qui ont des prélèvements au cours de la dernière semaine du mois (impôts, remboursement d'emprunt .....).

Nous nous élevons fortement contre la mesure prise unilatéralement et vous demandons de revenir à l'ancien système de virement des salaires afin de ne pas pénaliser le personnel, et en particulier les agents percevant un revenu modeste.

Nous vous prions d'accepter, monsieur le directeur, l'expression de notre haute considération.

Pour le bureau,  
Le secrétaire,

Jacques GUILLON

Copie transmise : Lieutenant Colonel ILTIS